

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2012

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2012, une population estimée à 54 856 personnes (décret 1287-2011 MAMROT – 04 janvier 2012).

BUDGET 2012

Les prévisions budgétaires pour l'année 2012 ont été établies à 3 767 814.00\$ en hausse de 1.71% par rapport à l'année 2011. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 417 746.39\$.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois.

De plus, vingt-huit (28) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquels assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

Suite à un appel d'offres lancé en janvier 2010, le 12 mars de la même année la Régie a procédé à l'ouverture des trois (3) soumissions reçues. Après analyse, la Régie a adopté le 22 avril 2010 sa résolution #3991-10 accordant à Véolia ES matières résiduelles inc. le contrat de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables pour une période de 05 ans. Le 06 mai, un contrat engageant les deux (2) parties pour la période comprise à partir du 01 juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015 inclusivement a été signé.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, commerces et institutions (ICI). Ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine.

Depuis le 01 juin 2010, les conteneurs utilisés appartiennent à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, sauf pour la municipalité de La Guadeloupe où c'est la municipalité qui s'occupe de fournir les conteneurs nécessaires à la récupération sur son territoire.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, en 2012, cette collecte a permis de récupérer 6 792.69 tonnes métriques de matières, comparativement à 6 654.02 tonnes métriques en 2011, soit 138.67 tonnes métriques de plus ou une augmentation de 2.08% (voir tableau ci-après).

ÉVOLUTION TONNAGE RÉCUPÉRATION ANNUEL

Selon les données transmises par l'entrepreneur

Récupération (bac bleu)

2004	-	4 960 276 Kg
2005	-	5 002 831 Kg
2006	-	5 422 720 Kg
2007	-	5 874 660 Kg
2008	-	6 391 790 Kg
2009	-	6 145 590 Kg
2010	-	6 438 405 Kg
2011	-	6 654 020 Kg
2012	-	6 792 690 Kg

Ces tonnages ne tiennent pas compte des matières recyclables (papier et carton) ramassées par d'autres entreprises œuvrant dans ce secteur.

La dépense nette pour cette activité (collecte, transport, tri et conditionnement) en 2012 s'est élevée à 1 016 826.90\$ dollars, pour un prix de revient de 149.70\$ dollars la tonne métrique (146.99\$ dollars en 2011).

Cette dépense inclus l'ajustement du contrat avec l'entrepreneur au dossier relativement à la fluctuation des produits pétroliers (19 270.38\$ net), de même qu'une somme de 16 338.56\$ placée dans un fonds d'entretien pour ces conteneurs.

Au 31 décembre 2012, il était déployé sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 22 369 bacs de 360 litres utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 304/317 conteneurs de 02 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 114/125 conteneurs de 04 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 92/99 conteneurs de 06 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 104/112 conteneurs de 08 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 51/55 conteneurs de 09 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 02 conteneurs de 40 vc utilisés étaient la propriété d'entreprises.

Les 43 conteneurs vidangés mais n'appartenant pas à la Régie étaient déployés dans la municipalité de La Guadeloupe.

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a vendu 321 en 2012.

En 2012, la Régie a épuré la liste des endroits où il y avait été livré des bacs d'une capacité de 360 litres et où il y était également utilisé un ou plusieurs conteneurs.

Plusieurs bacs étaient disparus ou n'étaient pas utilisés aux fins prévues. Ces bacs se retrouvaient toujours sur la liste des bacs à vidanger par l'entrepreneur. Par conséquent, la Régie payait pour faire vider des bacs disparus et/ou inutilisés. La liste a donc été mise à jour et l'information transmise à l'entrepreneur.

À titre d'informations additionnelles, il y avait au 31 décembre 2011, 22 412 bacs de déployés sur le territoire (voir rapport d'activité 2011) la Régie via les municipalités membres en a placé 321 en 2012. Au 31 décembre 2012, suite à cette épuration, il en restait 22 369 en utilisation sur le territoire (épuration de 364 bacs).

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 01 juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour l'année. Le nombre de conteneur à vider est révisé quant à lui mensuellement. Au 31 décembre 2012, il restait en inventaire 169 bacs.

CONTENEURS

En 2009, suite à un appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs neufs d'une capacité variant entre 02 et 09 verges cubes pour la récupération de matières recyclables, la Régie accordait majoritairement à Ladar Inc. ledit contrat (résolution #3842-09). Cette entreprise n'est plus en opération.

En 2011, la Régie est allée en appel d'offres sur invitation pour l'achat de conteneurs afin de combler ses besoins dans ce domaine. Le contrat a été accordé à ADP Conteneurs Inc. de St-Jérôme (résolution #4126-11). Cette entreprise a cessé ses opérations en 2012.

Compte tenu de l'inventaire de pièces de remplacement que la Régie possède pour ses conteneurs, il y avait lieu de trouver un fournisseur qui utilise lors de la fabrication de ceux-ci des pièces pouvant être interchangeables avec l'inventaire que la Régie possède.

En décembre 2012, la Régie a acheté ses conteneurs (06 verges et 08 verges) de Quatrex Environnement Inc. de Laval, Qc, conteneur à peu de chose près identique à ceux achetés de ADP Conteneurs Inc.

Au 31 décembre 2012, la Régie avait en inventaire les conteneurs suivants:

04 – 02 verges cubes réguliers
00 – 02 verges cubes sur roues
18 – 04 verges cubes
10 – 06 verges cubes
13 – 08 verges cubes
00 – 09 verges cubes

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #4183-11 adoptée le 22 septembre 2011, nous avons procédé les 17 et 18 janvier 2012 à la collecte des arbres de Noël dans 13 municipalités différentes où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 100.00 \$ dollars l'heure. Le chauffeur du camion fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur John Poulin, journalier pour une autre journée. Le ramassage a duré 17h15 pour un déboursé net de 1 897.07\$ dollars à cette entreprise. La dépense ne comprend pas les salaires des deux (2) employés de la Régie.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, à Saint-Benoît-Labre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité quatre (4) voyages de camion semi-remorque. On estime à 6.01 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts (+/- 883 arbres x 6.80 kg chacun).

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 25.94 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît-Labre, Lac Poulin, Saint-René et Saint-Hilaire de Dorset. Les gens de Saint-Benoît-Labre sont invités à aller porter eux-mêmes leur sapin chez Monsieur Mathieu. Cependant, la Régie n'a pas ce tonnage.

En résumé, on estime avoir détourné au total environ 31.95 tonnes métriques de matières (+/- 4 700 arbres X 6.81 kg chacun), en hausse par rapport à 2011 (+/- 24.51 tonnes métriques).

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES

Pour la treizième année consécutive, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 278 400 kg au total, les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), on n'a pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes :

Lac Poulin :	11 000 kg
St-Gédéon de Beauce :	4 500 kg
La Guadeloupe :	12 500 kg
St-Évariste de Forsyth :	900 kg
St-Prosper :	13 000 kg
St-Côme-Linière:	18 000 kg
St-Zacharie:	2 300 kg
St-Honoré de Shenley:	3 500 kg
Ste-Aurélie:	3 700 kg
St-Théophile:	2 000 kg
St-Martin:	9 000 kg
St-Benoit Labre	3 000 kg

83 400 kg - 40 chargements
effectués par la Régie

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 02 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Ces deux collectes ont permis de détourner de l'enfouissement 195 000 kg.

Un citoyen de Notre-Dame-des-Pins a ramassé les sacs de feuilles qui avaient été déposés au dépôt de cette municipalité. On ne possède pas le tonnage ramassé.

Les municipalités de St-Philibert, St-René, St-Hilaire de Dorset et St-Simon-les-Mines n'ont pas participées à ce programme de récupération.

On a estimé 20 kg/sac - 250 sacs/voyage

Tonnage détourné de l'enfouissement :
plus de 278.40 TM en 2012
plus de 266.76 TM en 2011
plus de 206.00 TM en 2010
plus de 243.88 TM en 2009
plus de 230.57 TM en 2008

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES MATIÈRES
(COLLECTE ITINÉRANTE ET DÉPÔT PERMANENT)

En 2012, la Régie organisait pour la seizième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières sur son territoire. L'activité s'est tenu les 26 et 27 mai ainsi que les 02 et 03 juin 2012.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

1. Ville de Saint-Georges : 2 journées;
2. Saint-Prosper : 1/2 journée;
3. Saint-Côme-Linière : 1/2 journée;
4. Saint-Martin : 1/2 journée;
5. La Guadeloupe : 1/2 journée.

Cette collecte, incluant les matières entreposées au cours de l'année dans le dépôt permanent et dans l'écocentre de la Régie, a permis la prise en charge de différentes matières comme suit :

Matières dangereuses	+/- 14 861.30 kg :	Cri Environnement Inc.
Peintures, huiles usées, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, certains aérosols, piles rechargeables, piles sèches	+/- 41 951.86 kg :	Laurentides Re/Sources
Batteries d'autos	+/- 5 740.00 kg :	Vendu à Récupération Noël Marois Inc. (+/- 354 unités)
Bonbonnes de propane 20 lbs	+/- 1 509.20 kg :	Disposé chez RapidGaz Inc. (Dany Larivière, Saint-Zacharie) (+/- 172 bonbonnes x 8.80 Kg/un)

Pneus	+/- 36 860.00 kg :	Disposé majoritairement via Entreprise Stéphan Nadeau, Saint-Georges (+/- 4 172 pneus x +/- 9.00 kg/un)
Systèmes informatiques et téléviseurs, etc.	+/- 53 352.00 kg :	Disposé chez Cartonek Inc. – Ste-Marie (Programme ARPE – Québec)
Métaux (ferreux et non ferreux)	+/-174 590.00 kg :	Récupération Noël Marois Inc.– St-Ephrem
Cartouches d’encres	+/- 7.10 kg :	SDR Cartouches – St-Georges
 Tubes fluorescents	+/- 18 212.00 pl :	Laurentides Re/Sources
Ampoules fluocompactes	+/- 914.00 un :	Laurentides Re/Sources
Petits moteurs, tondeuses, souffleuses, etc.	+/- 1 255.00 kg :	Divers preneurs
Autres dispositions diverses	+/- 8 220.00 kg :	Divers preneurs

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, douze (12) autres endroits où les citoyens peuvent se départir, et ce, annuellement de reste de peinture et/ou d’huiles usées.

Ces endroits sont :

- **Garage Simon Giguère, Ste-Aurélie**
- **Municipalité de La Guadeloupe**
- **Municipalité Notre-Dame-des-Pins**
- **Municipalité St-Gédéon de Beauce**
- **Quincaillerie Royal & Gilles, St-Benoit**
- **Quincaillerie BMR, Matco, Ravary Inc., St-Georges**
- **Quincaillerie Canac, St-Georges**
- **Quincaillerie André Lessard Inc., St-Georges**
- **Quincaillerie du Bricoleur Enr. (Rona), St-Georges**
- **Services Sanitaire DF de Beauce Inc.**
- **Coopérative Alliance, 6^{ème} Avenue St-Georges**
- **Canadian Tire, St-Georges (huile)**

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 16 184.00 kg de matières en 2012 (source : Laurentides Re/Sources). Ceci ne comprend pas les quantités récupérées chez Canadian Tire et Coop Alliance de St-Georges.

Notez que la récupération de textiles et jouets est retirée de cette collecte itinérante depuis 2008. Nous recommandons aux citoyens d’aller porter ces matières dans les comptoirs d’entraide oeuvrant sur le territoire.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

En 2012, la Régie a participé à une (1) séance de formation sur le compostage domestique, laquelle a été tenue à Ville Saint-Georges le 26 septembre 2012.

Ces séances sont données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant. Certaines municipalités remboursent au citoyen un certain % du coût d'acquisition.

En 2012, 54 citoyens ont assisté à cette formation et la Régie leurs a vendu 03 composteurs et 0 aérateur au prix coûtant. Il faut noter que les citoyens de la Ville de St-Georges qui ont suivi la formation ont pu se procurer sur place un composteur domestique grâce à la collaboration de la Ville et une subvention que cette municipalité a obtenue du fonds IGA.

LIEU D'ENFOUISSEMENT

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il a été enfoui par la Régie un total de 22 588.12 tonnes métriques au cours de l'année 2012 (baisse de 2 591.58 tonnes métriques). De ce tonnage, 19 844.73 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles. 1 508.82 tonnes métriques ont été transportées soit par boîtes « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a également enfouis 1 234.57 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 19 844.73 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

TONNAGE PROVENANCE

59.74 %	Ville Saint-Georges
6.32 %	Saint-Prosper
5.03 %	Saint-Côme-Linière
4.81 %	Saint-Martin
4.16 %	Saint-Gédéon de Beauce

Le reste (3 960.35 tonnes métriques ou 19.94%) est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 1 508.82 tonnes métriques transportées par camions de type « Roll off » ou autres, 473.58 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (98.99% de Ville Saint-Georges), 193.62 tonnes métriques de débris de

construction/démolition (27.61% provenant de Ville Saint-Georges et 30.51% de Saint-Côme-Linière), 185.89 tonnes métriques de déchets industriels (100% de Ville Saint-Georges), 391.35 tonnes métriques provenant d'institutions (99.33% de Ville Saint-Georges), 154.22 tonnes métriques ramassées par le camion de la Régie et 110.16 tonnes métriques ont été sorties de l'écocentre. De plus, 605.66 tonnes métriques de matériaux divers ont transité par l'écocentre de la Régie et furent apporté soit par le camion de la Régie, soit des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne les boues provenant de systèmes d'épuration des eaux, 1 234.57 tonnes métriques (97.42%) soit 1 202.62 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges. La siccité moyenne de ces boues était de 15.40%.

Noter que la Ville de Saint-Georges n'achemine plus ces boues au LET de la Régie et ce depuis le 15 mai 2012.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère pour l'année 2012. La Régie a perçu et transmis 467 357.53\$ (redevance #01 – 11.19\$/tonne métrique et redevance #02 – 9.50\$/tonne métrique). Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDEFP.

Tous les coupons de pesée ainsi que le registre journalier sont conservés au siège social de la Régie et sont disponibles pour consultation.

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 21 421.48 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 4, 5 et 6 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Madame Marie-Andrée Gallant, arpenteur géomètre en date du 11 février 2013).

La capacité autorisée à la condition #02 du décret #694-2000 était évaluée à 1 167 000 mètres cubes répartis dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètres carrés. Une demande de modification de décret a été déposée au MDDEFP le 29 octobre 2009, augmentant la capacité à 2 779 000 mètres cubes.

Le 23 juin 2010, le nouveau décret #525-2010 officialisait la démarche et portait la capacité à 2 779 000 mètres cubes tel que présenté et négocié lors du dépôt du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16. De ces 7 cellules, 4 sont remplies à 100%, 1 est remplie à +/- 60%, 1 est remplie à +/- 20% et 1 n'a pas encore été utilisée.

En 2014, il faudra envisager la préparation des plans et devis pour la construction de nouvelles cellules.

De la capacité autorisée au nouveau décret #525-2010 (2 779 000 mètres cubes), il reste au 31 décembre 2012 une capacité à utiliser de 2 465 044 mètres cubes, établie comme suit :

Capacité autorisée	---	2 779 000 mètres cubes
Utilisation 2002	11 988 mètres cubes	2 767 012 mètres cubes
Utilisation 2003	36 835 mètres cubes	2 730 177 mètres cubes
Utilisation 2004	42 162 mètres cubes	2 688 015 mètres cubes
Utilisation 2005	25 997 mètres cubes	2 662 018 mètres cubes
Utilisation 2006	23 937 mètres cubes	2 638 081 mètres cubes
Utilisation 2007	37 364 mètres cubes	2 600 717 mètres cubes
Utilisation 2008	34 715 mètres cubes	2 566 002 mètres cubes
Utilisation 2009	27 976 mètres cubes	2 538 026 mètres cubes
Utilisation 2010	20 736 mètres cubes	2 517 290 mètres cubes
Utilisation 2011	30 824 mètres cubes	2 486 466 mètres cubes
Utilisation 2012	21 421 mètres cubes	2 465 045 mètres cubes

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé un total de 6 269.69 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 348.24 tonnes métriques de « tuf » acheté d'Excavation Paul Jacques Inc. et 5 906.55 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Véolia Inc. Selon Monsieur Rosaire Paquet, contremaître sur le lieu d'enfouissement technique, plus de la moitié du « tuf » acheté en 2012 a servi à la construction d'une voie d'accès temporaire pour les cellules en exploitation. Ces matières « tuf » seront éventuellement récupérées et utilisées à d'autres endroits sur l'aire d'enfouissement.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes pour le recouvrement journalier. En 2010, la Régie a modifié le système d'enroulement de cette toile le faisant passer d'électrique à hydraulique.

TRAITEMENT DES EAUX

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, un contrat d'une durée de 58 mois débutant le 01 mars 2012 pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière.

Le système de traitement des eaux est maintenant composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

Les travaux de construction des équipements «SMBR», de recouvrement final des cellules 1 – 2 et 3 dans la zone H (zone d'enfouissement des matières résiduelles), d'installation d'une conduite des biogaz, de l'installation de la torchère et autres travaux connexes (règlement #45-10) ont été réalisés majoritairement en 2011. Depuis, ces installations sont en période de rodage.

La Régie a également accordé par sa résolution #4262-12 adoptée le 22 mars 2012, un mandat à la firme d'Ingénieurs Conseil Genivar Inc., afin d'assister la firme Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation.

Ce mandat (Genivar Inc.) comprend également le suivi du réseau de captage des biogaz (calibrage du réseau) et de la torchère, de même que la surveillance environnementale des biogaz. Les rapports produits par Genivar Inc. sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

La Régie a confié à SNC Lavallin Inc. (résolution #4330-12 adoptée le 13-09-2012) le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme et daté de novembre 2012 s'intitule « Détermination de l'efficacité de destruction de la torchère du site d'enfouissement technique de Saint-Côme-Linière » est disponible sur demande à la Régie.

Le système de traitement Mediaflex – SMBR est alimenté par le biogaz provenant des cellules 1-2-3 du lieu d'enfouissement et/ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports produits par Aquatech pour l'année 2012 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau. Une copie a été transmise à la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à Sainte-Marie. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

En 2012, la Régie a également procédé au remplacement d'une conduite des eaux de lixiviation et d'une vanne. Les travaux ont été réalisés par Excavation GNP Inc. de Victoriaville suite à un appel d'offres publiques.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

De 2003 à 2008 lorsque ces « encombrants » étaient jugés encore utilisables, ils étaient offerts à un comptoir d'entraide local. En 2008, les principaux dirigeants des deux (2) comptoirs les plus connus ont répondu au représentant de la Régie qu'ils avaient des entrepôts pleins d'appareils ménagers et qu'ils ne pouvaient prendre même à titre gratuit ceux que la Régie leur offraient. Depuis, la Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Ceux non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2012, la Régie a répondu à 3 779 demandes, une baisse de 4.67% par rapport à 2011, et a ramassé 444.34 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 3 779 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 290.12 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, etc. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Enfin, 154.22 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divans, sofas) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés et ce sans transiter par l'écocentre.

OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE

L'opération de l'écocentre, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. On y reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 605.66 tonnes métriques de diverses matières ont transitées par l'écocentre en 2012 (315.54 tonnes métriques provenant de particuliers et petits entrepreneurs et 290.12 tonnes métriques apportées par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 142.06 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux *;
- 15.67 tonnes métriques de carton acheminé au centre de tri via le service offert par la Régie (contrat avec Véolia Inc.);
- 262.78 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré, disposé chez Véolia Inc.*;
- 110.16 tonnes métriques de matières non recyclables tels meubles en résine, plastique non recyclable, tissus souillés ont été acheminés à l'enfouissement;
- 7.85 tonnes métriques de matières diverses vendues ou données;
- 10.13 tonnes métriques de tubulures, disposées chez Cartonek Inc. pour valorisation;
- Les matières dangereuses (huiles, peintures, piles, batteries, tubes fluorescents, etc.) ont été sécuritairement entreposées dans la roulotte dédiée à cette fin (roulotte RDD) ou dans des conteneurs, barils et/ou boîtes en carton et acheminées au besoin soit chez Laurentides re/sources soit chez CRI Environnement Inc. ou elles sont traitées sécuritairement (voir chapitre résidus domestique dangereux et autres matières).

**Noter que le tonnage de métaux, de même que celui des matières disposées chez Véolia Inc. peut fluctuer dans le cas où il y a de la neige et/ou de la glace dans la boîte « roll off » lorsqu'elle est placée à l'intérieur de l'écocentre.*

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (262.78 tonnes métriques), la Régie a loué de Véolia Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à coût 0\$. De plus, la Régie a payé 60.00\$ la tonne métrique plus taxes pour disposer du contenu de chaque conteneur plein de matières, plus 115.00\$ plus taxes par voyage pour le transport. Ces matières sont acheminées à Beauceville où elles sont transbordées dans d'autres camions pour être acheminées au Centre de traitement de matériaux secs de Véolia Inc. situé au 2244, Lavoisier à Québec.

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (142.06 tonnes métriques), une entente verbale a été prise en février 2010 avec Monsieur Luc Marois de Récupération Noël Marois Inc. de Saint-Ephrem de Beauce. Cette entreprise nous fournit gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sècheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. et dans le second les métaux non ferreux (aluminium, cuivre, stainless, laiton).

Récupération Noël Marois Inc. achète les métaux selon le prix mensuel du marché. La moyenne payée en 2012 pour les métaux « ferreux » non démêlés fut de 0.076\$/livre et de 0.30\$/livre pour les métaux « non ferreux » non démêlés.

Il faut également souligner que les prix payés mensuellement sont diminués de 50% lors des collectes printanières (RDD), dû au fait que l'entreprise se déplace aux endroits de collecte avec son personnel et ses équipements.

Disposition du carton

Le carton « propre » (15.67 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ses citoyens. Il est vidangé 1 fois/semaine.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (110.16 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

Tubulure d'érablière

La Régie a fait transporter à ses frais, 10.13 tonnes métriques de tubulures d'érablière chez Cartonek Inc., situé à Ste-Marie de Beauce pour fin de valorisation.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 12 décembre 2012.

Étaient présents : Madame Christine Caron, représentant la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan, Madame Françoise Auger, représentante de COBARIC, Monsieur Urgel Bergeron, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Étaient absents: Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA et Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2013 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999, relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 de cette entente allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph, de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie	600\$/an pendant 10 ans soit	6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière	10 000\$/an pendant 15 ans soit	150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon les experts comptables au dossier, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant pour payer les compensations à verser annuellement.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lots 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation (condition 3).

Les compensations totales versées en date du 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	12 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie	6 000.00\$ (2002 à 2011 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière	110 000.00\$ (2002 à 2012 inclusivement)

2011 était donc la dernière année où la Régie devait payer à certains résidents des compensations.

Au 31 décembre 2012, il restait dans ce fonds 49 604.31\$ et il reste à verser 40 000.00\$ d'ici le 31 décembre 2016 à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

FIDUCIE

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètre cube la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie. Dans le décret #525-2010, il est stipulé que la Régie doit placer dans cette fiducie 2.60\$ pour chaque mètre cube comblé par l'enfouissement.

À la fin de chaque période d'exploitation de cinq (5) ans, la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire ainsi que le montant de la contribution à verser pour chaque mètre cube de déchets déposés dans le lieu d'enfouissement, après compactage, doivent faire l'objet d'une réévaluation et le cas échéant, d'ajustements. Cette révision permet de rencontrer les exigences prescrites à la condition 15 du décret datant du 6 février 2002 autorisant le projet (décret no 694-2000), de même que la condition 15 du décret 525-2010 datant du 23 juin 2010.

La contribution de 2.60\$/mètre cube est valide pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 inclusivement. Par conséquent, en 2015, la Régie aura à faire réévaluer cette contribution.

Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2012 s'élèvent à 1 118 083.78\$ (55 695.85\$ pour 2012 seulement).

FONDS RÉSERVÉ GRANDS PROJETS

Le 23 février 2012, suite à une recommandation de ses vérificateurs comptables, les membres du conseil d'administration de la Régie ont adopté la résolution #4251-12 afin de fusionner les argents placés dans le compte appelé « Fonds Immobilisations futures » et ceux placés dans le compte appelé « Fonds réservé traitement futur ». Ce nouveau compte s'appellera dorénavant « Fonds réservé Grands Projets ». Certains engagements financiers pris antérieurement à cette fusion seront financés par les argents placés dans ce nouveau fonds. Au 31 décembre 2012, il restait 1 561 057.61\$ dans ce fonds.

Il restait également à cette date des transferts à effectuer et des comptes à venir payables par les argents placés dans ce fonds. Ces dépenses ont été décrété par diverses résolutions dont en autres :

- Rés. #4251-12	Intérêt sur emprunt temporaire Règ.#45-10	montant N/D
	Travaux et accessoires non prévu par le Règ. 45-10	montant N/D
- Rés. #4327-12	Adoption budget 2013	213 484.00\$
- Rés. #4356-12	Élargir chemin SMBR	1 472.82\$
- Rés. #4336-12	Adoucisseur d'eau	2 243.15\$
- Rés. #4295-12	Honoraires Genivar – Conduite	23 864.58\$
- Rés. #4358-12	Système Electro flow	3 189.28\$
- Rés. #4376-13	Surpresseur	3 934.91\$
- Rés. #4358-12	G.L. Électrique Inc.	5 960.65\$
- Rés. #4324-12	Entreprises GNP Inc.	216 792.70\$

FONDS ENTRETIEN CONTENEURS

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube utilisée. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1.91\$/mensuellement. Au 31 décembre 2012, il y avait 35 269.64\$ d'accumulé dans ce fonds.

SITE INTERNET DE LA RÉGIE

Le site internet de la Régie a reçu 4 160 visiteurs. Le terme « visiteurs » indique le nombre de personnes différentes ayant un jour accédé au site. Et il a reçu 9 456 visites. Le terme « visites » considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté dans les dernières 60 minutes. Consultez notre site web au : www.ricbs.qc.ca

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 2012

- **La Régie fait faire par des évaluateurs agréés l'évaluation de ses bâtiments et équipements (Rés. #4241-12).**
- **Achat d'une seconde remorque 48 pieds usagée (Rés. #4242-12).**
- **Mandat à Genivar Inc. concernant l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage de biogaz et de la torchère, de même que la surveillance environnementale des biogaz pour l'année 2012.**
- **Un inventaire téléphonique des bacs bleus placés dans chacune des municipalités est fait par les employés de la Régie.**
- **Les travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie se terminent.**
- **La Régie donne mandat à Genivar Inc. de préparer les plans et devis pour le remplacement d'une conduite des eaux de lixiviation.**
- **Entreprises GNP Inc. obtient le contrat pour le remplacement d'une conduite. La Régie fait également changer une vanne placée près de SP-2.**
- **La Régie dépose auprès de ARPE Québec une demande afin d'être reconnu comme « Site permanent – Catégorie A » pour tous les produits visés par ce programme.**
- **Dépôt du rapport produit par Air Max Environnement Inc. relativement aux odeurs à l'intérieur du bâtiment SMBR.**
- **La Régie donne mandat à Image de Mark Inc. pour la réalisation d'un plan de communications.**
- **Dorénavant la Régie conservera 50% des argents reçus de Recyc Québec via son programme de compensation pour les coûts de collecte et de transport des matières recyclables afin de minimiser l'impact de la hausse des coûts reliés à la gestion des matières résiduelles.**
- **SNC Lavallin réalisera pour le compte de la Régie l'échantillonnage des rejets à la sortie de la torchère.**
- **Un adoucisseur d'eau est installé sur le réseau d'eau (puis au système de traitement).**
- **Detekta Solutions obtient le contrat de service et d'entretien annuel des équipements de détection de gaz.**

- **Mandat est accordé à GL Électrique Inc. et à Ener Flow Solution Inc. d'étudier comment la Régie pourrait diminuer ses coûts d'électricité reliés au traitement des eaux. Ces deux (2) entreprises se verront confier le mandat de mettre à niveau le réducteur de facteur de puissance placé dans CN1 et de le transférer dans le bâtiment SMBR.**
- **La Régie ré-élargit le chemin donnant accès au bâtiment SMBR afin d'en permettre le déneigement par un chasse-neige.**
- **Le toit des bâtiments SP-1 et SP-2 est refait en tôle émaillée.**
- **Le comité de vigilance du LET de la Régie s'est réuni le 12 décembre 2012.**
- **La municipalité de La Guadeloupe a fait parvenir à la Régie sa résolution #2012-12-226 adoptée le 10 décembre 2012 à l'effet qu'elle se retirera de cette Régie le 31 décembre 2013.**

CERTAINES PRÉVISIONS POUR 2013

- **Reconduction des activités suivantes :**
 - **Cours sur le compostage domestique;**
 - **Récupération des arbres de Noël;**
 - **Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;**
 - **Récupération des feuilles mortes;**
 - **Récupération de la tubulure d'érablière;**
 - **Récupération des encombrants ménagers;**
 - **Embauche d'un permanent aux communications;**
 - **Début de la mise en application du plan de communications.**

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;
Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à l'écocentre;
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;
Monsieur Tommy Lapierre, préposé à temps partiel au poste de pesée;
Madame Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2012, ainsi que ses principales orientations pour 2013.

Si vous désirez des informations et/ou copies de différents rapports et/ou études rendues publiques par le dépôt de ces documents en assemblée des membres de ce conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

**ROGER TURCOTTE
Secrétaire-trésorier**

RT/jl